



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

**Objet : Arrêté de circulation pour travaux – Taille d'arbres – COTE JARDINS-
ARR 2025-11-07-128-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,
Vu les travaux effectués par COTE JARDINS, 8 rue sous les Vignes (25700) VALENTIGNEY,
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de
travaux de taille d'arbres, rue de Vandoncourt à Seloncourt.

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : Des travaux de taille d'arbres vont avoir lieu à SELONCOURT par l'entreprise COTE JARDINS, rue de Vandoncourt. Ces travaux se dérouleront le lundi 24 novembre 2025 pour une durée d'une journée.

ARTICLE 2 : En fonction d'imperatifs de travaux, le stationnement de tous véhicules sera strictement interdit aux abords du chantier. La vitesse sera limitée à 30 km/h. La circulation des véhicules se fera sur une seule voie et sera réglementée en alternat par feux tricolores.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par COTE JARDINS chargée des travaux et sous sa responsabilité. Des panneaux de chantier devront être mis en place pour signaler les travaux, le tout devra être conforme au Code de la Route en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 07 novembre 2025
Monsieur Jean-Marc ROBERT,
Adjoint à la Voirie et à la circulation

